

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

.....

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE

.....

ÉTUDE DE CAS DU BÉNIN

**La problématique de l'éducation de base
dans les milieux défavorisés.**

Présenté par :

Elme Marino Imbert GOMEZ

Conseiller technique à la Prospective, aux Stratégies et à la Prévision Scolaire

Dakar, le 17 mars 2014

« La problématique de l'éducation de base dans les milieux défavorisés »

Introduction :

Le Bénin, comme beaucoup d'autres pays d'Afrique au sud du Sahara, connaît depuis très longtemps, les sévices de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ces deux phénomènes rendent difficiles la croissance économique et le développement durable qui ont de tout temps constitué des préoccupations importantes pour les gouvernements qui se sont succédés.

Dans ce contexte, le développement d'une éducation de base et la formation adaptée aux besoins réels de la société ont été identifiés comme des facteurs importants pouvant contribuer à lever ces contraintes.

L'éducation de base a été définie par l'UNESCO comme étant « *ce minimum d'éducation générale qui a pour but d'aider les enfants et les adultes privés des avantages d'une instruction scolaire à comprendre les problèmes du milieu où ils vivent, à se faire une juste idée de leurs droits et devoirs tant civiques qu'individuels, et à participer plus efficacement au progrès économique et social de la communauté dont ils font partie* ». L'éducation de base suppose donc que les bénéficiaires disposent du minimum de connaissances théoriques et techniques indispensables pour parvenir à un niveau de vie suffisant. Elle concerne les régions où le cercle vicieux de l'analphabétisme, de la maladie et de la misère limite les possibilités du progrès humain et s'adresse donc à des régions à économies faibles.

C'est pourquoi la Conférence mondiale sur l'Éducation tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, renforcée par le Forum Mondial sur l'Éducation tenu à Dakar au Sénégal en avril 2000 sur l'Éducation pour tous (EPT), a fait de l'éducation de base une des grandes priorités du développement.

Le Bénin, conscient de ce que l'éducation est le socle du développement de toute nation, a ratifié les principaux traités internationaux et africains qui consacrent les droits économiques et sociaux, dont le droit à l'éducation, et a pris soin d'en incorporer les dispositions dans sa constitution du 11 décembre 1990. Il s'emploie, depuis cette date, à rechercher les voies et moyens pour garantir à tous les enfants sans aucune forme d'exclusion, une éducation de base de qualité qui intègre, selon la Loi d'orientation de l'Éducation nationale votée en 2003, les sous-secteurs de l'enseignement maternel, de l'enseignement primaire et le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire général.

Le présent document expose les caractéristiques des milieux défavorisés au Bénin et leurs avancées dans le temps. Il retrace également les bonnes pratiques en rapport avec l'EPT de même que les défis actuels, les contraintes majeures et les perspectives, notamment dans le domaine de l'accès à une éducation de base dans les milieux défavorisés.

I. Les milieux défavorisés au Bénin

Selon le Dictionnaire Larousse 2013, un milieu défavorisé est un milieu où les populations sont privées d'un avantage économique, social et culturel. Dans le domaine de l'éducation, le milieu défavorisé s'assimile à un niveau socioéconomiquement faible où les enfants qui y grandissent éprouvent plus de difficultés à accéder à l'école et à y rester jusqu'à la fin de leur cursus scolaire. Ces enfants proviennent généralement de familles vivant en dessous du seuil de pauvreté, donc quotidiennement confrontées au défi de la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

Le Plan d'Action national en faveur de l'EPT adopté par le gouvernement béninois en janvier 2004 a prévu des actions fortes de promotion de la scolarisation, en particulier celle des filles, dans les zones défavorisées. Cette volonté politique a été traduite par une identification de seize (16) communes

présentant des contraintes majeures liées à la scolarisation, situées pour la plupart en zones rurales dans tous les départements du pays. Il s'agit notamment des communes, dont les taux de scolarisation, notamment des filles et/ou l'indice de parité filles/garçons se situe en deçà de la moyenne nationale, de même que celles ayant enregistré de forts taux de déperditions scolaires, à savoir : Adja-Ouèrè, Adjohoun, Bembèrèkè, Dangbo, Djidja, Djougou, Kalalé, Karimama, Kétou, Klouékanmey, Malanville, Pobè, Sinendé, So-Ava, Za-Kpota, Zogbodomey. Notons que plusieurs autres communes, au cours des années et du fait des aléas socioéconomiques, ont pris un caractère de zones défavorisées et se sont jointes aux communes ci-dessus citées pour bénéficier de diverses interventions en faveur du développement de l'éducation de base.

Les caractéristiques des communes et leurs évolutions :

Le tableau ci-après présente les caractéristiques des communes citées supra en 2004, année de leur choix, puis en 2013, soit 09 ans après.

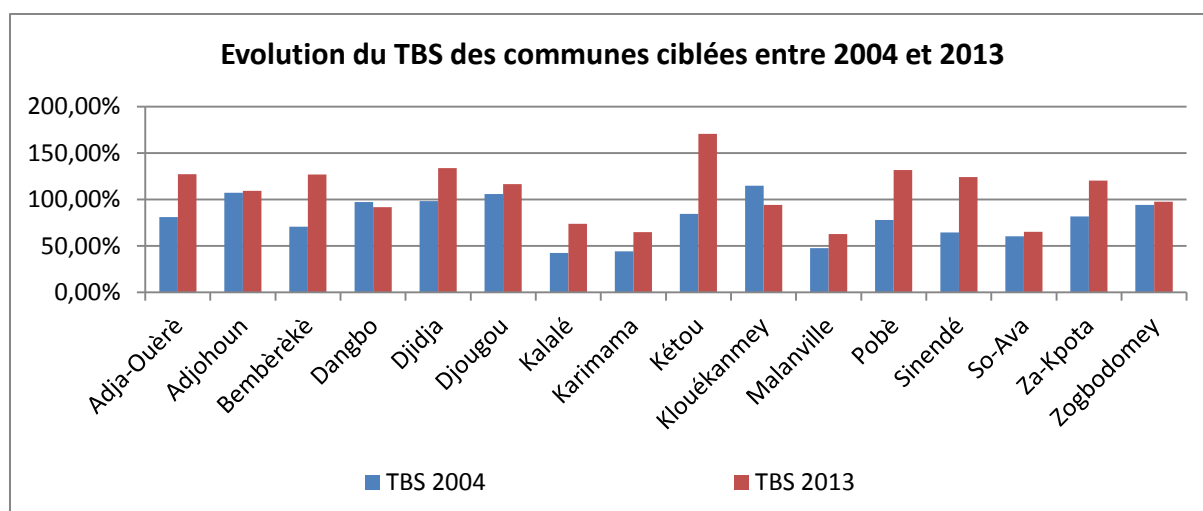
Tableau n°1 : Évolution des indicateurs caractéristiques des communes présentant des contraintes liées à la scolarisation.

N°	COMMUNES	Année 2004				Année 2013			
		TBS	TBS Filles	IPS F/G	T Aband	TBS	TBS Filles	IPS F/G	T Aband
1	Adja-Ouèrè	81,05%	60,24%	0,59	12,36%	127,08%	116,42%	0,85	13,84%
2	Adjohoun	107,08%	82,53%	0,63	17,22%	109,00%	111,01%	1,04	12,67%
3	Bembèrèkè	70,58%	71,38%	1,02	8,61%	126,69%	145,71%	1,31	10,52%
4	Dangbo	97,19%	71,73%	0,59	17,13%	91,65%	81,47%	0,8	15,55%
5	Djidja	98,16%	80,67%	0,70	17,80%	133,58%	128,56%	0,93	13,93%
6	Djougou	105,60%	92,95%	0,79	15,43%	116,30%	112,30%	0,94	17,61%
7	Kalalé	42,38%	39,35%	0,87	12,57%	73,52%	81,73%	1,23	12,85%
8	Karimama	44,13%	33,52%	0,62	13,95%	64,53%	53,70%	0,72	20,30%
9	Kétou	84,42%	66,88%	0,66	16,66%	170,40%	157,94%	0,87	18,04%
10	Klouékanmey	114,52%	95,22%	0,70	13,58%	93,96%	76,48%	0,67	17,28%
11	Malanville	47,37%	40,11%	0,74	15,84%	62,76%	58,78%	0,88	16,99%
12	Pobè	77,92%	62,94%	0,68	11,20%	131,69%	118,96%	0,83	14,23%
13	Sinendé	64,43%	68,64%	1,13	9,15%	124,00%	144,39%	1,36	12,46%
14	So-Ava	60,21%	51,13%	0,76	17,43%	64,96%	56,77%	0,79	16,55%
15	Za-Kpota	81,67%	59,40%	0,56	19,58%	120,36%	111,03%	0,86	14,25%
16	Zogbodomey	94,01%	72,29%	0,63	20,04%	97,51%	92,41%	0,9	14,32%
	Moyenne nationale	96,38%	84,26%	0,78	13,48%	121,13%	118,71%	0,96	13,76%

Il ressort de ce tableau que la plupart des communes ont connu des avancées remarquables en matière d'accès et de participation. C'est le cas par exemple de la commune de Karimama dont le TBS est passé de 44,13% en 2004 à 64,53% en 2013 (33,52% en 2004 à 53,70% en 2013 chez les filles).

Le graphe n°1 ci-après donne une illustration plus claire du degré d'avancement du niveau de scolarisation dans les communes. Ces avancées sont assez remarquables dans toutes les communes sauf à Klouékanmey où on note une baisse prononcée de la scolarisation (114,52% en 2004 et 93,96% en 2013, soit environ 10 points en pourcentage).

Graphe 1 :

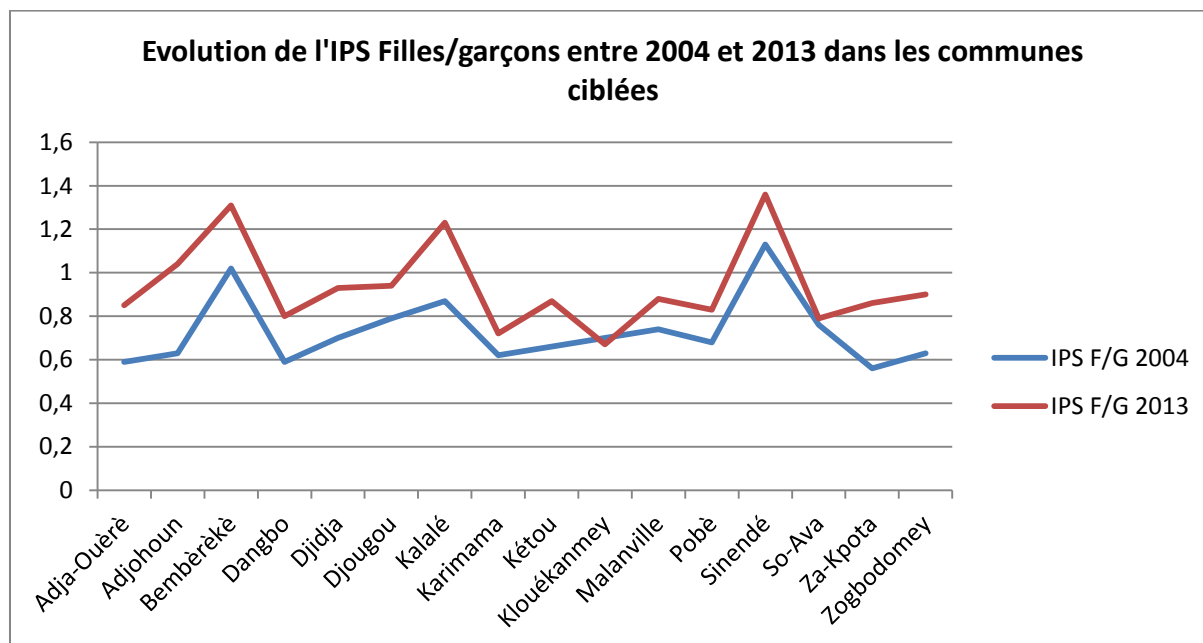


L'analyse de l'équité genre montre également des avancées notables dans presque toutes les communes comme l'illustre le graphique n°2 retraçant l'évolution des indices de parité filles/garçons entre 2004 et 2013.

Les tendances affichées sur cette figure expliquent nettement les efforts louables déployés par le gouvernement et les partenaires dans le cadre de l'amélioration de la scolarisation, en particulier chez les filles dont la représentativité était plus ou moins faible. Mais là encore, la commune de Klouékanmey démontre une contre-performance, avec un IPS de 0,67 en 2013 contre 0,70 en 2004.

De façon générale, les questions d'équité dans la scolarisation restent encore à régler malgré les améliorations obtenues, dans la mesure où une analyse approfondie de la distribution sociale de la population de 5 à 24 ans selon le statut éducatif, réalisée à partir des données de l'enquête EMICOV 2010, dans le cadre de l'actualisation du PDDSE montre l'existence de disparités à tous les niveaux du système éducatif, du préscolaire au supérieur et leur variabilité selon le genre, le milieu, le niveau de vie et la localisation géographique. Les interventions en faveur de la résorption de l'équité doivent donc tenir compte des spécificités observées au niveau de chaque région du pays (PDDSE 2013/2015, page 45).

Graphe 2 :



Plusieurs facteurs expliquent les performances globalement obtenues en matière de scolarisation.

II. Les bonnes pratiques en faveur de la promotion de l'éducation de base dans les milieux défavorisés

II.1. La reconsidération de l'enseignement maternel

L'enseignement préscolaire a été reconnu comme un atout précieux dans la préparation de l'enfant pour la réussite à l'école primaire. L'État béninois s'est donc fixé comme objectif pour ce sous-secteur d'accroître la préscolarisation des enfants et d'améliorer la qualité de la prise en charge de cette cible (enfants entre 3 et 5 ans). Les efforts consentis à cet effet, par l'État, appuyé par les partenaires, ont permis un accroissement réel du taux brut de préscolarisation de 4% en 2004 à 11,6% en 2013, grâce, entre autres :

- à la création en 2004 d'une direction responsable de l'enseignement maternel qui assure le contrôle et le suivi pédagogique des écoles maternelles publiques et privées ;
- à l'extension progressive des écoles maternelles au monde rural où l'enseignement maternel était quasi inexistant ;
- aux actions de plaidoyers, de sensibilisation et de formation des communautés sur les questions d'éveil de l'enfant, menées en vue de susciter la demande de préscolarisation ;

- à l'amélioration progressive de l'offre d'éducation préscolaire, à travers la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires en vue de combler l'insuffisance notable constatée, l'élaboration des programmes d'éducation maternelle, leur expérimentation et leur généralisation, la dotation progressive des écoles maternelles en matériels pédagogiques et ludiques, les initiatives privées très concluantes localisées notamment en zones rurales, telles que le programme Éducation et Communauté de l'UNICEF (EDUCOM) avec la création d'espaces enfance à l'intérieur ou à proximité des écoles primaires, les centres de petite enfance de l'ONG Aide et Action et « les clos d'enfants » développés par l'ONG CAEB ;

Ces efforts, quoique louables, restent insuffisants au vu des fortes disparités constatées entre les centres urbains et les milieux ruraux en matière d'offre sociale d'éducation maternelle.

II.2. La mise en œuvre des stratégies et innovations du Paquet Éducatif Essentiel (PEE) pour l'accélération de la scolarisation des filles au Bénin.

Au vu des inégalités observées en matière de scolarisation et de la nécessité pour le Bénin de réaliser à l'horizon 2015 « l'éducation de base de qualité pour tous », l'UNICEF et les autres partenaires ont conclu avec le gouvernement en 2005, la mise en place d'un ensemble d'actions destinées à éliminer les disparités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire. Ces mesures, logées dans le Paquet Éducatif Essentiel (PEE) concernent :

- l'élaboration en 2007 d'une politique et d'un plan d'action national d'éducation et de formation des filles et sa mise en œuvre ;
- l'amélioration de l'environnement physique de 261 écoles ciblées dans 42 communes défavorisées identifiées comme prioritaires, pour répondre aux normes d'une École de Qualité fondamentale, école amie de l'enfant et ainsi favoriser l'accès et le maintien des filles à l'école ;
- l'organisation annuelle de la campagne « Toutes les filles à l'école », progressivement transformée en la campagne « tous les enfants à l'école », du fait des renversements de tendances observés dans certaines localités défavorisées comme Bembèrèkè et Sinendé dans le nord du pays où l'IPS filles/garçons affiche en 2013 une valeur au-delà de 1,3 exprimant ainsi une plus forte représentativité des filles que des garçons.
- le recrutement et la formation des enseignants, capables d'assurer des enseignements de qualité et de garantir le maintien et la réussite des filles à l'école ;
- le soutien aux élèves et aux enseignants ;
- le renforcement des capacités communautaires permettant aux communautés de faire face aux coûts directs et indirects de la scolarisation de leurs enfants ;
- le plaidoyer, la mobilisation sociale et la communication pour le changement de comportement ;
- la recherche et le suivi-évaluation ;

- la mise en place et le fonctionnement des centres communautaires pour l'encadrement du jeune enfant ;
- l'éducation non formelle, particulièrement en faveur des adolescents non scolarisés ou précocement déscolarisés afin qu'ils développent des compétences de vie courante applicables à la prévention du VIH/SIDA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce vaste programme, 42 communes à faibles taux de scolarisation des filles ont été identifiées comme zones prioritaires d'intervention. Les innovations EDUCOM enclenchées depuis les années 1990 et qui ont positivement impacté l'accès et le maintien des filles à l'école ont été renforcées et étendues à ces communes. Par ailleurs, des innovations telles que le recensement des enfants hors de l'école par les enfants scolarisés et l'éducation par les pairs sur les compétences de vie courante, le système fille pour fille, les cantines autogérées ont constitué les stratégies opérationnelles du Paquet Educatif Essentiel.

La mise en œuvre de toutes ces stratégies a permis aux écoles identifiées et aux communautés, de bénéficier, entre autres :

- de points d'eau (forages et citernes) construits ou réhabilités ;
- de blocs de latrines, en modules séparés pour les filles et pour les garçons ;
- d'équipements en mobiliers et d'aménagements des espaces scolaires pour les rendre plus attractifs et pour protéger les enfants, en particulier les filles ;
- de formations qualifiantes au profit des enseignants communautaires en cours d'emploi ;
- de formations sur les innovations EDUCOM et, l'équité/genre, les droits de l'enfant avec un accent particulier sur la protection des enfants contre la violence (châtiments corporels, violences et abus sexuels) ;
- de documents pédagogiques en appui aux activités pédagogiques (cahiers d'activités, manuels, guides et programmes pour enseignants, etc.) ;
- de fournitures scolaires distribuées aux meilleurs élèves et à ceux reconnus officiellement comme indigents ;
- des fiches de suivi scolaire permettant aux parents d'élèves de suivre les performances de leurs enfants et d'échanger avec les enseignants ;
- de visites médicales et du déparasitage, tous les semestres pour les enfants des écoles primaires et des espaces enfances, qui garantissent leur santé et améliorent leurs performances à l'école ;
- de l'appui aux élèves indigents qui disposent désormais de leurs actes de naissance ou jugements supplétifs leur permettant de participer à l'examen du Certificat d'Études primaires (CEP) ;
- de l'appui en termes d'équipements et de crédits au profit des mères des élèves pour des activités génératrices de revenus et leur formation à la gestion financière qui permettent une

prise en charge des coûts d'opportunités de leurs enfants et des coûts éventuels de fonctionnement des écoles et des espaces enfance ;

- de l'appui pour l'alphabétisation fonctionnelle au sein des groupements féminins et autres structures communautaires ;
- Etc.

La mise en œuvre de toutes ces stratégies et innovations, aussi nombreuses et importantes qu'elles soient, n'a été rendue possible que grâce au recrutement et à la formation de médiatrices mises à la disposition des communes prioritaires ciblées en appui aux Circonscriptions scolaires et aux Mairies et dont la prise en charge est assurée par l'UNICEF.

II.3. La décision de gratuité des enseignements maternel et primaire, ses accompagnements et ses progrès vers le secondaire et le supérieur.

La mesure de gratuité des frais de scolarité dans les enseignements maternel et primaire, prise en octobre 2006, et ses accompagnements ont davantage favorisé l'accroissement des effectifs et le niveau de scolarisation primaire, particulièrement dans les communes défavorisées. Les principales actions ayant contribué à atteindre ces performances sont, notamment :

- la construction et l'équipement de plus de 8400 salles de classe entre 2006 et 2012, réparties sur tout le territoire national, par le gouvernement et les partenaires dans le cadre des accords bilatéraux ou du Fast-track, et celle de 582 nouvelles salles de classe en cours sur les ressources nationales dont 462 classes dans le cadre de **l'Initiative de DOGBO** (programme de construction et d'équipement des salles de classe avec la participation communautaire) en partenariat avec les conseils communaux et les populations à la base et de 382 salles de classe grâce aux ressources des Partenaires techniques et financiers, notamment la DANIDA et la KFW ;
- l'expérimentation du Programme de Cours accéléré (PCA) dans 09 communes du Bénin en vue de donner une seconde chance aux enfants déscolarisés et non scolarisés de 10 à 17 ans pour leur réintégration dans le système éducatif formel ;
- la mise à disposition des cantines scolaires de ressources pour assurer la nutrition de 641.643 élèves (soit 37% des élèves du primaire public) dans 2247 écoles, soit 29% des écoles primaires publiques dont environ 70% des écoles des zones rurales du pays pour accroître la rétention scolaire des élèves ;
- la mise en place de subventions en appui au fonctionnement des écoles primaires et secondaires publiques chaque année et en accompagnement de la gratuité ;
- les transferts de ressources aux communes chaque année, en respect des dispositions de la loi sur la décentralisation, destinées à réfectionner et/ou à équiper les écoles publiques.

Cette mesure, en 2012, a connu une extension au 1^{er} cycle du secondaire où l'État y a également exonéré les filles des contributions scolaires, puis à l'enseignement supérieur où l'inscription en 1^{ère} année des étudiants non boursiers et non secourus a été rendue gratuite.

Les accompagnements de la gratuité, dans le souci d'atténuer les déperditions scolaires, ont aussi conduit les décideurs à un recensement et à un reversement dans la fonction publique des enseignants communautaires de la maternelle et du primaire, puis des enseignants sous contrat local dans le secondaire. Ces catégories d'enseignants préalablement recrutés et pris en charge par les communautés sont majoritaires dans les zones défavorisées où la pénurie en enseignants demeure cruciale.

II.4. La mise en place d'une nouvelle politique de l'alimentation scolaire au Bénin.

Le Bénin, à travers son engagement pour l'Éducation pour tous et pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015, s'est fixé comme objectif de promouvoir l'éducation en général et l'éducation des filles et des femmes en particulier. Il a accepté d'œuvrer à la réduction, voire l'élimination progressive des disparités entre les sexes d'une part, et de toutes sortes de disparités en vue de garantir le développement durable à travers lequel, tous les citoyens béninois, hommes comme femmes et filles comme garçons, pourront s'épanouir pleinement d'autre part.

De nombreuses actions stratégiques ont été initiées et menées dans ce cadre, en faveur de l'accès, du maintien des enfants à l'école et surtout de l'achèvement du cycle primaire. Au nombre de ces stratégies, on peut noter celles qui consistent à éliminer la « faim de courte durée » des enfants à l'école à travers la mise en œuvre de différents programmes d'alimentation scolaire.

La diversité des programmes et interventions dans le domaine de l'alimentation scolaire n'a pas toujours favorisé l'efficacité des actions amorcées. Alors la nécessité d'une meilleure coordination, voire, d'une harmonisation des différentes stratégies développées s'impose désormais.

C'est pourquoi une série de réflexions et de démarches a été initiée et a conduit à l'élaboration du présent document de Politique nationale de l'Alimentation scolaire, qui vise à régir et réglementer toutes les interventions dans le domaine.

II.5. L'institution des primes de zones déshéritées aux enseignants concernés.

Pour maintenir les enseignants en poste dans les zones défavorisées et y éviter les déperditions, une mesure de motivation a été prise. Il s'agit de l'octroi de primes aux enseignants du primaire et du secondaire intervenant dans des zones spécifiques. Ces zones ont été catégorisées en fonction de l'ampleur des difficultés d'accès et d'autres réalités socioéconomiques des milieux. Ainsi, trois (03) catégories ont été définies et le montant des primes, fixé par catégorie pour chaque enseignant se présente tel que l'indique le tableau suivant :

Tableau n°2 : Montant des primes de zones déshéritées alloué par catégorie de zone.

Catégorie de zone déshéritée	Montant alloué par enseignant
Zone rouge	78 000 F CFA
Zone orange	66 000 F CFA
Zone jaune	60 000 F CFA

II.6. Le transfert de ressources aux communes.

20% des ressources d'investissement sont transférées aux communes pour la construction des salles de classe.

III. Défis et contraintes

Malgré les avancées constatées, plusieurs contraintes freinent l'accès et le maintien des enfants à l'école, spécifiquement dans les zones défavorisées. Entre autres contraintes, on peut citer :

- la pauvreté des ménages (Cf. annexe 2) ;
- la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles (mariages précoces, trafics d'enfants...) ;
- la persistance des disparités dans l'allocation des ressources (enseignants, salles de classe, etc.)
- les mouvements de grève ;

Les défis actuels liés à la scolarisation des enfants dans les milieux défavorisés se présentent donc ainsi qu'il suit :

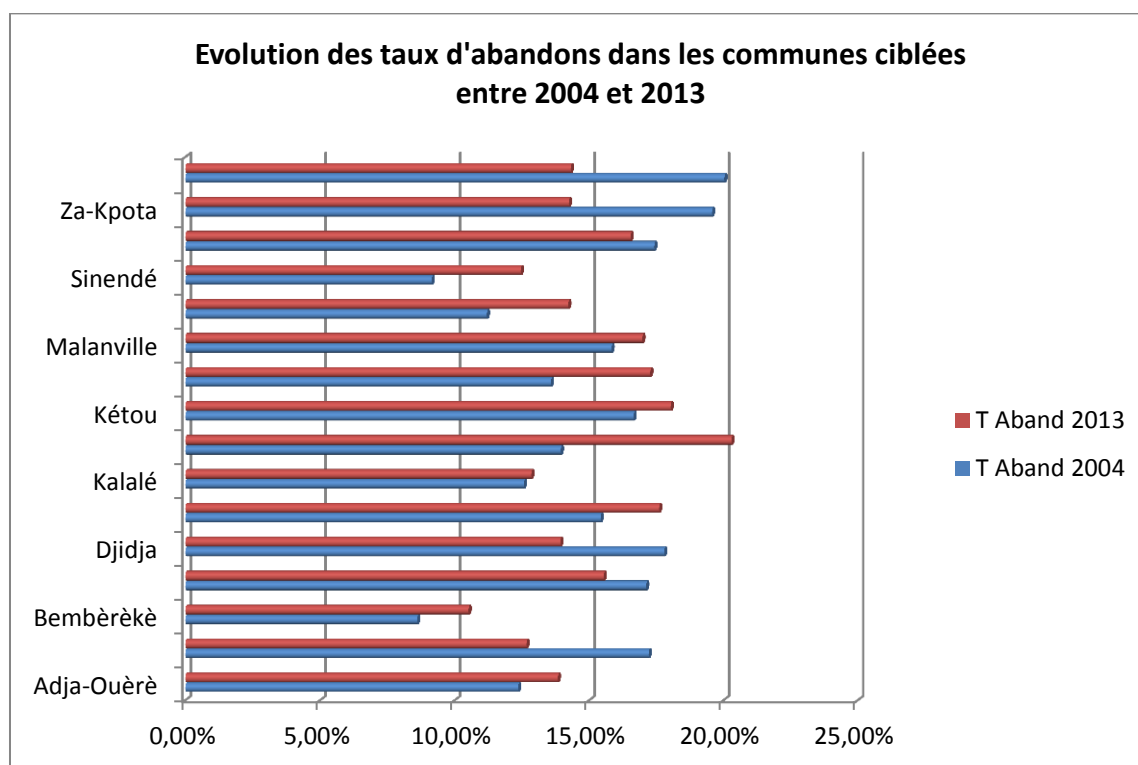
- la réduction de la pauvreté, notamment dans les milieux défavorisés ;
- l'amélioration de la perception de l'école au niveau des communautés défavorisées ;
- la réduction des disparités dans l'allocation des ressources et des moyens ;
- le renforcement du dialogue social ;
- le suivi-évaluation des interventions spécifiques dans les zones défavorisées.

L'un des défis sur lequel nous voulons revenir est lié à la déperdition scolaire. Le graphique ci-dessous permet d'observer la dégradation du taux d'abandon dans les communes ciblées entre 2004 et 2013. En effet, le taux d'abandon au niveau national est passé de 13,48% en 2004 à 13,75% en 2013.

Une analyse du graphique permet de constater que 10 communes sur les 16 ont vu leur taux d'abandon se dégrader, ce qui explique bien la persistance de certaines contraintes ci-dessus énumérées.

Pour relever ce défi, l'une des stratégies développées consiste à donner une seconde chance à ces élèves qui ont abandonné avant la fin de leur cursus scolaire, en même temps qu'il permet de scolariser ceux qui ne l'ont pas été. C'est ce qui a conduit à l'expérimentation des programmes de cours accélérés au profit des non scolarisés et des déscolarisés

Graphe n°3 :



IV. PERSPECTIVES

Au vu de la persistance des défis de la rétention scolaire et de la qualité des apprentissages, notamment dans les zones défavorisées où des poches de résistance sont encore constatées en matière d'accès (enfants défavorisés ou à besoins spécifiques estimés environ à 700 000), la nouvelle politique éducative ayant sous-tendu l'actualisation du PDDSE traduit la volonté de l'État béninois d'accorder des chances égales d'accès à l'éducation à tous les enfants. Les actions identifiées dans ce cadre devront permettre, à l'horizon 2020, d'atteindre les objectifs de l'EPT et ceux du millénaire pour le développement. En effet, cette politique s'est, entre autres, proposée :

- **pour l'accès, la rétention et l'équité**, d'améliorer les niveaux de scolarisation et d'achèvement dans les communes présentant des taux de scolarisation et d'achèvement primaire encore faibles, en particulier pour les filles. À cet effet, 25 communes ont été systématiquement ciblées pour y concentrer des actions visant à améliorer ces indicateurs, dont notamment : l'encouragement d'initiatives d'offres d'éducation pertinentes en faveur du préscolaire en vue de préparer les enfants pour leur réussite à l'école primaire, la poursuite des constructions et équipements des infrastructures scolaires, la mise en place de cantines scolaires dans les écoles des communes concernées, la généralisation de la politique des sous-cycles en vue d'impacter la réduction des redoublements et la mise en place de mesures d'accompagnement pour les enfants en difficultés ; l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans le système éducatif, en collaboration avec le ministère de la Famille,

les ONG et associations compétentes en la matière ; le développement des opportunités d'accès pour les enfants non scolarisés et déscolarisés.

- **pour améliorer la qualité**, d'assurer le rétablissement du respect du calendrier scolaire et du temps d'apprentissage des élèves, le renforcement des compétences pédagogiques des enseignants et des directeurs d'écoles, la mise en place d'un système pérenne d'évaluation des acquis scolaires, la bonne allocation des enseignants, l'élaboration d'une politique enseignante globale recommandée par l'étude diagnostique de la question enseignante au Bénin. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de l'encadrement pédagogique, l'appui matériel aux apprenants par des kits scolaires, la mise en place progressive de contrats d'objectifs au niveau des écoles ; l'harmonisation des programmes et documents d'accompagnement selon l'APC, l'expérimentation des langues nationales dans les écoles primaires.

CONCLUSION

L'atteinte des objectifs de l'EPT à l'horizon 2020 ne serait rendue possible sans qu'une attention particulière soit accordée aux enfants des milieux socioéconomiquement faibles.

Le Bénin compte poursuivre les actions qui ont produit des résultats en même temps qu'il a proposé de nouvelles réformes visant à résorber définitivement les défis de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation de base pour tous notamment dans les zones défavorisées.

En effet, dans le cadre du programme qu'il a soumis au Partenariat mondial pour l'Éducation, notre pays compte utiliser les 42,3 millions de dollars qui lui ont été accordés pour accroître l'accès et la rétention dans les milieux défavorisés. Cette stratégie appelée politique de ciblage des interventions permettra de réduire considérablement les écarts qui existent entre les 25 communes défavorisées en matière d'éducation parmi les 77 communes que compte le pays.

Des indicateurs de performance spécifiques à ces 25 communes ont été définis pour suivre l'atteinte des résultats.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Tableau 32 : Indicateurs des communes ciblées

Critères de sélection : Primaire TAP <50% et/ou TBS<95% ; Secondaire 1^{er} cycle : TBS fille <30%

No	Région	Communes	Éducation primaire						Enseignement secondaire 1 ^{er} cycle				
			TBS %	TAP %	Pauvreté	Effectifs 2010/11			TBS fille %	Effectifs 2010/11			
						M	F	Total		M	F	Total	
1	Alibori	Karimama	45.7%	16.9%	59.2	3,732	2,241	5,973	4.9%	459	162	621	
2	Alibori	Gogounou	64.7%	20.4%	34.2	5,483	6,489	11,972	24.6%	1,231	1,137	2,368	
3	Alibori	Malanville	56.3%	24.5%	34.3	7,575	6,150	13,725	15.2%	1,737	1,074	2,811	
4	Atlantique	So-Ava	57.7%	30.9%	43.1	7,573	5,070	12,643	8.7%	1,776	490	2,266	
5	Ouémé	Aguegues	64.6%	32.1%	37.9	2,568	1,986	4,554	27.5%	1,064	470	1,534	
6	Borgou	Kalale	68.2%	33.7%	52.3	7,313	7,905	15,218	23.5%	2,200	1,302	3,502	
7	Borgou	Sinende	114.9%	36.6%	44.8	6,055	7,308	13,363				0	TBS fille >30%
8	Alibori	Kandi	79.5%	37.0%	44.3	10,313	9,629	19,942				0	TBS fille >30%
9	Alibori	Segbana	59.6%	37.7%	37.7	4,072	3,698	7,770	22.7%	1,223	774	1,997	
10	Borgou	Nikki	77.3%	38.3%	47.3	10,692	10,044	20,736	27.1%	3,218	1,920	5,138	
11	Atacora	Boukoumbe	88.0%	39.4%	54	8,474	6,397	14,871	16.0%	1,646	712	2,358	
12	Alibori	Banikoara	79.6%	39.9%	41.3	13,549	12,080	25,629					
13	Atacora	Kerou	89.4%	41.3%	45.7	5,455	5,788	11,243	24.8%	1,188	780	1,968	
14	Mono	Bopa	103.3%	44.1%	55.4	12,698	9,476	22,174	26.0%	3,190	1,472	4,662	
15	Atacora	Cobly	109.2%	44.1%	46.3	7,998	5,386	13,384	16.1%	1,611	518	2,129	
16	Zou	Zogbodomey	92.4%	44.2%	72.9	12,395	9,405	21,800	28.1%	3,227	1,721	4,948	
17	Atlantique	Toffo	105.9%	44.9%	52.4	11,515	8,770	20,285					TBS fille >30%
18	Zou	Ouinhi	94.1%	46.8%	70.1	5,976	4,358	10,334	25.3%	1,744	765	2,509	
19	Atacora	Toucounouna	103.5%	47.6%	69.7	4,111	3,312	7,423	21.8%	866	400	1,266	
20	Ouémé	Adjarra	83.1%	48.4%	21.3	7,489	6,525	14,014					
21	Plateau	Ifangni	92.3%	49.9%	38.4	10,911	8,554	19,465				0	TBS fille >30%
22	Ouémé	Dangbo	85.2%	52.1%	33.9	8,767	6,747	15,514				0	TBS fille >30%
23	Zou	Zangnanado	50.9%	67.1%	65.2	6,623	5,108	11,731	23.8%	2,447	1,481	3,928	

24	Couffo	Klouekanmey	92.8%	53.4%	60.4	13,877	10,822	24,699				0	TBS fille >30%
25	Donga	Copargo	94.0%	51.4%	72.8	5,535	3,687	9,222	20.0%	1,355	486	1,841	
26	Atlantique	Ze							26.1%	2,341	1,092	3,433	
27	Atacora	Tanguieta							26.9%	1,950	859	2,809	
28	Donga	Djougou							29.3%	8,034	3,591	11,625	
29	Borgou	Tchaourou							28.1%	4,338	1,910	6,248	
30	Collines	Bante							28.8%	3,908	1,809	5,717	
31	Atacora	Materi							20.5%	3,132	1,172	4,304	
	Total					195,214	163,248	358,462	23.1%	53,885	26,097	79,982	
	BÉNIN		114.5	64.30%	40.8	851,374	728,690	1,580,064	50.5%	316,816	213,951	530,767	
	% du Benin					22.93%	22.40%	22.69%		17.01%	12.20%	15.07%	

ANNEXE 2 :

Quintiles de dépenses par tête en 2011						
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Banikoara	24,7	33,0	25,6	12,7	4,0	
Gogounou	23,7	26,4	22,5	19,9	7,5	
Kandi	8,4	32,5	31,8	22,5	4,8	
Karimama	53,7	19,5	16,5	6,9	3,3	
Malanville	30,1	28,5	19,3	14,6	7,6	
Ségbana	26,3	20,5	25,0	24,5	3,6	
Boukoumbe	49,0	28,9	13,5	5,5	3,2	
Cobly	42,3	33,3	17,4	5,6	1,4	
Kérou	37,9	28,7	17,1	11,3	5,0	
Kouandé	45,5	28,6	16,1	7,0	2,8	
Matéri	37,7	36,3	17,6	6,1	2,3	
Natitingou	22,2	28,9	19,7	21,7	7,3	
Péhunco	37,9	18,5	19,4	15,7	8,5	
Tanguiéta	25,3	25,3	24,9	17,4	7,1	
Toucountouna	19,3	31,7	28,9	15,4	4,6	
Abomey-Calavi	4,6	5,3	11,5	27,6	51,0	
Allada	16,5	27,4	24,3	20,5	11,4	
Kpomasse	11,7	29,9	25,8	20,3	12,2	
Ouidah	31,4	17,2	19,4	21,6	10,4	
So-Ava	25,6	39,9	21,9	9,9	2,8	
Toffo	41,3	24,4	21,0	9,8	3,5	
Torri-Bossito	25,1	29,7	26,3	14,4	4,6	
Ze	58,9	22,9	12,2	4,6	1,5	
Bembereke	23,0	25,5	24,4	20,1	7,0	
Kalale	31,4	23,0	21,2	19,4	4,9	
N'dali	14,9	27,8	29,3	24,3	3,8	
Nikki	32,0	27,9	18,0	17,2	5,0	
Parakou	11,3	16,9	26,0	23,3	22,6	
Perere	14,3	15,3	41,8	21,5	7,1	
Sinende	23,1	23,1	20,2	22,5	11,1	
Tchaourou	41,9	24,9	22,5	8,3	2,5	
Bante	15,4	19,1	27,4	24,4	13,7	
Dassa-Zoume	18,9	35,0	22,2	16,3	7,6	
Glazoue	34,7	26,5	19,3	13,1	6,4	
Ouesse	22,8	34,7	27,3	11,1	4,1	
Savalou	6,8	22,4	27,4	29,4	14,0	
Save	11,6	33,2	23,5	21,6	10,1	
Aplahoue	27,7	22,8	26,3	17,8	5,3	
Djakotomey	34,7	21,2	18,3	19,1	6,7	
Dogbo	35,4	27,2	14,2	18,3	4,9	
Klouékanme	20,9	25,4	29,1	20,9	3,6	
Lalo	13,8	38,3	26,0	16,7	5,2	

Toviklin	9,1	26,4	27,0	29,9	7,5
Bassila	39,6	21,0	19,4	13,3	6,7
Copargo	41,5	24,1	20,9	12,8	,7
Djougou	34,6	27,9	19,5	12,9	5,1
Ouake	29,6	23,6	29,2	13,7	3,9
Cotonou	1,5	2,0	6,0	22,8	67,7
Athieme	13,9	38,6	27,5	14,7	5,3
Bopa	16,4	23,4	38,1	17,1	5,1
Come	34,4	15,0	14,3	20,6	15,6
Grand-Popo	22,1	23,7	19,1	20,1	14,9
Houeyogbe	,0	15,5	35,7	34,8	14,0
Lokossa	8,3	17,6	26,1	24,4	23,6
Adjarra	18,0	14,9	15,1	28,8	23,2
Adjohoun	8,6	17,5	37,4	27,5	9,0
Aguegues	23,7	39,8	26,4	9,5	,6
Akpro-Misserete	5,1	16,8	25,7	35,1	17,3
Avrankou	18,4	19,7	20,8	28,5	12,5
Bonou	1,8	19,9	37,6	33,9	6,8
Dangbo	5,3	24,0	34,7	27,9	8,1
Porto-Novo	,8	2,0	6,0	27,3	63,8
Seme-Kpodji	,0	4,2	15,1	29,7	51,0
Adja-Ouere	30,8	19,1	23,8	17,7	8,6
Ifangni	10,7	24,9	25,4	28,6	10,4
Ketou	14,0	14,9	28,2	25,0	17,9
Pobe	21,7	16,3	20,8	25,0	16,2
Sakete	22,2	28,1	27,6	16,7	5,4
Abomey	11,4	19,2	36,0	23,4	10,0
Agbangnizoun	32,3	21,5	23,9	16,9	5,4
Bohicon	11,9	23,4	27,5	25,1	12,0
Cove	11,3	26,6	28,1	23,2	10,8
Djidja	36,7	22,9	18,4	15,2	6,9
Ouinhi	36,7	27,8	16,6	14,5	4,3
Zagnanado	39,9	27,1	22,4	7,8	2,7
Za-Kpota	43,6	30,9	12,3	11,0	2,2
Zogbodomey	41,9	12,2	22,1	19,7	4,1
Bénin	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0